

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : Mr Éric PIMBERT

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 13-2024

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation de taux des taxes d'imposition pour l'année 2024.

Après un vote à main levée et à la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2023 soit :

- Taxe foncière (bâti) = 38,35 % (taux communal 20,89 % + taux départemental 17,46 %)
- Taxe foncière (non bâti) = 47.01 %
- Taxe d'habitation = 10,06 %

Pour : 09 voix

Contre : 00 voix

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal AMOREAU

